



## Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Le 30 octobre dernier, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Didier Guillaume annonce : broyage des poussins ou castration à vif des porcelets seront des pratiques bientôt interdites en promettant d'autres mesures de bien-être animal dans les semaines qui viennent. Avec le présent avis inscrit donc les travaux du CESE en pleine actualité avec des propositions très concrètes pouvant inspirer le Gouvernement.

L'avis a su mettre à l'écart les débats improductifs des promoteurs du véganisme, du flexitarisme, de l'antispécisme pour faire avancer la question du bien-être animal hors de toute polémique et ceci en lien avec une attente forte des consommateurs. En effet, les enquêtes auprès de ces derniers nous révèlent que 85% des répondants se disent prêts à consommer moins de viande et la payer plus cher si celle-ci provient d'élevages respectueux du bien-être animal.

Le groupe de l'UNAF soutient dès lors les préconisations 19 et 20 dans leurs objectifs :

- de renforcer l'information du consommateur par un étiquetage contrôlé par les pouvoirs publics;
- mais aussi de garantir au consommateur des produits de qualité dans le respect du bienêtre animal via les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires -SIQO.

La préconisation 20 retient aussi notre intérêt dans les potentialités d'une montée en gamme du bien-être animal agissant comme aiguillon pour un accès de tous à une alimentation plus saine et plus équilibrée. Il s'agit bien, pour lutter contre l'obésité, de revoir les apports alimentaires et d'adapter notamment la proportion des produits carnés. La restauration collective dont les cantines scolaires, a aussi un rôle à jouer et son mot à dire sur ce sujet.

Enfin, pour le groupe de l'UNAF, bien-être animal et conditions de travail dans les abattoirs sont étroitement liés. La question de l'installation de caméras dans les abattoirs va à contresens de ce lien sans garantir un quelconque plus pour le bienêtre animal. Il revient aux contrôles vétérinaires de déterminer les conditions d'abattage et non pas à la vidéo par l'installation de caméras.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.